

FORMATION BALISAGE CHANTIER

Réf : F-STC

PRÉREQUIS

Être âgé de 18 ans

Être apte médical

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel désigné de Concevoir et de mettre en place une signalisation temporaire et / ou un balisage de chantier adaptés aux travaux réaliser et en conformité avec les prescriptions réglementaires régis par l'arrêté du 24/11/1967, modifié par l'arrêté du 5/11/1992. (JO du 30/01/1993 relatif à la signalisation des routes et autoroutes

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

Connaître la réglementation applicable liée à la signalisation et à la circulation

Connaître les principes généraux de la signalisation temporaire

Connaître les règles d'implantation sur la voie publique

Savoir adapter la signalisation aux travaux réalisés

Être capable de mettre en place une signalisation temporaire conforme

Savoir assurer sa sécurité et celle des usagers

Supprimer tous les risques d'accidents dus à une signalisation déficiente

PUBLIC VISE

Toute personne travaillant sur la voie publique, réalisant un balisage temporaire de chantier.

Sébastien DAVRAINVILLE – SDPSI formation – 2 bis rue de la VENELLERIE 27220 BOIS LE ROY

Tél : 06 22 61 04 09 Courriel : sdpsi.formations@orange.fr N° Siret : 911 405 009 00018 Code APE : 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28270247827 auprès du Préfet de la Région Normandie

CONTENU DE LA FORMATION

- **Partie théorique 40% :**

- Les risques liés aux interventions sur la voie publique :
- Conséquences humaines pour les agents et les usagers
- Conséquences pénales et économiques
- La réglementation à appliquer : arrêté du 5/11/1992
- Objet de la signalisation
- Moyens
- Documents
- Signaux
- Remarques diverses sur les panneaux
- Autorités compétentes en matière de signalisation
- Réglementation de la signalisation (arrêtés)
- Principes fondamentaux de toutes signalisations
- But
- Principes
- Moyens
- Règles d'implantation
- Réglementation de la circulation pour les chantiers
- La signalisation des véhicules
- La protection du personnel
- Implantation des signaux
- Pose et dépose des panneaux
- Les risques liés aux interventions sur la voie publique :
- Itinéraire de déviation
- Précautions par rapport aux réseaux
- Circulation alternée
- Dangers temporaires
- Chantiers fixes
- Chantiers mobiles
- Signalisation de nuit
- Travaux sur les trottoirs
- Organisation et préparation de la signalisation temporaire

- **Partie pratique 60% :**

- Mise en place de signalisation temporaire sur chantier fictifs et / ou réels
- Mise en place de chantier avec véhicules équipés et adaptés aux personnels formés.
- Observation sur site avec les apprenants des moyens panneaux, véhicules.
- Mise en situation pratique des apprenants.
- Evaluation et bilan.

DUREE

7h00

Sébastien DAVRAINVILLE – SDPSI formation – 2 bis rue de la VENELLERIE 27220 BOIS LE ROY

Tél : 06 22 61 04 09 Courriel : sdpsi.formations@orange.fr N° Siret : 911 405 009 00018 Code APE : 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28270247827 auprès du Préfet de la Région Normandie

MODALITES ET DÉLAI D'ACCÈS

- Inscription par téléphone, par mail ou par le site internet
- Délai d'accès selon un agenda interne de session de l'entreprise
- Inscription 15 jours avant le début de la formation

TARIFS

750€ HT

MÉTHODE MOBILISÉES

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, mise en situation pratique, exercice pratique de balisage sur zone.

MODALITES D'EVALUATION

1^{er} jour de la formation : Questionnaire des besoins et positionnement de l'apprenant.

Pendant la formation : Atelier pratique en situation réelle + exercices applicatifs

Fin de formation : QCM pour évaluation des acquis + évaluation de satisfaction à chaud

Après la formation : Evaluation à froid pour vérifier les compétences de l'apprenant

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette action de formation sera validée par un certificat de réalisation nominative, après la réalisation du QCM final par évaluation des acquis.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute personne en situation d'handicap. Nous sommes susceptibles d'accueillir ses personnes merci de nous contacter au préalable pour étudier toute situation.

INTERVENANT

Formateur spécialisé en balisage et signalisation de chantier

Sébastien DAVRAINVILLE – SDPSI formation – 2 bis rue de la VENELLERIE 27220 BOIS LE ROY

Tél : 06 22 61 04 09 Courriel : sdpsi.formations@orange.fr N° Siret : 911 405 009 00018 Code APE : 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28270247827 auprès du Préfet de la Région Normandie

CONTACT

Sébastien DAVRAINVILLE



06.22.61.04.09



sdpsi.formations@orange.fr



www.sdpsiformation.fr

Sébastien DAVRAINVILLE – SDPSI formation – 2 bis rue de la VENELLERIE 27220 BOIS LE ROY

Tél : 06 22 61 04 09 Courriel : sdpsi.formations@orange.fr N° Siret : 911 405 009 00018 Code APE : 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28270247827 auprès du Préfet de la Région Normandie